

inFO Retraités

ACTUALITES SOCIALES :

LES ACTIONS DE DEFENSE DES INTERETS DES RETRAITES

Après le 24 Novembre 2015, le 10 Mars 2016, journée pour laquelle la mobilisation a été significative le pouvoir d'achat est bien évidemment au centre de la revendication. L'Union Fédérale des Retraités UFR FO a été reçue le 1^{er} Mars 2016 par Mme Myriam BERNARD, Directrice Adjointe du Cabinet de la Ministre de la Fonction publique. La délégation était conduite par Christian GROLIER, Secrétaire Général de la FGF FO et président de l'UFR FO, accompagné de Jean-Claude BOREL, Secrétaire Général, de Jean BABOURAM, Roger CARRIERE, Bernard RIBET, Secrétaire nationaux.

Ont été évoqués :

- 1) le pouvoir d'achat, l'absence de revalorisation significative des pensions, les mesures fiscales pénalisantes dont nous revendiquons la suppression
- 2) l'action sociale du Ministère en faveur des retraités et notamment :
- 3) la suppression de l'aide ménagère à domicile aujourd'hui remplacée par une aide pour le maintien à domicile aux conditions particulièrement restrictives faute de budget l'accès aux restaurants administratifs ou inter-administratifs avec alignement de tous les retraités sur le tarif non subventionné
- 4) la pension de réversion, disposition statutaire et juste compensation dont nous ne saurions accepter la remise en cause sous quelque forme que ce soit.

la place des retraités et en particulier :

- ◆ la disparition de la représentation des retraités dans la gouvernance des SRIAS.
- ◆ la légitime reconnaissance de l'Etat pour celles et ceux qui l'ont servi, au travers de l'honorariat, comme le statut d'ailleurs le prévoit, et pour tous les fonctionnaires partant à la retraite quel que soit leur grade, dans les conditions prévues par l'article L 71 de la loi du 11 Janvier 1984.

La teneur de l'entretien a été confirmée par une lettre adressée à la Ministre accompagnée d'un argumentaire sur tous les points évoqués et la question de la pension de réversion.

Les parlementaires ont également été interpellés comme cela avait été fait en Juin dernier.



DANS CE NUMÉRO

Edito	1
Santé.....	2
Loi El Khomeri	3
Rétrospective.....	4
Dossiers	5
Bon à savoir.....	6
Des chiffres.....	7
Le billet d'humour	8

SANTE

HEPATITE C : bientôt des tests de dépistage rapide seront disponibles.

les nouvelles mesures :

▶ **Tiers payant** : obligatoire pour tous les patients en ALD pris en charge à 100 % à partir du 1^{er} Janvier 2017 et fin 2017 pour tous les autres patients. Une pénalité de 1 € sera payée au patient en cas de retard dans le remboursement dont le délai maximum est fixé à 7 jours.

▶ **Droit à l'oubli** : passé un délai de 10 ans (au lieu de 15) après les traitements une personne atteinte d'un cancer n'aura plus à déclarer sa maladie à son assureur.

▶ **Assurance maladie** : devient universelle. Toute personne majeure, justifiant d'une résidence régulière et stable sera assurée sociale. Le statut d'ayant droit est progressivement supprimé. Notre système évolue vers une individualisation de la protection sociale au contraire du principe de la cotisation solidaire

▶ **Tabac** : A compter de Mai 2016, vente par les buralistes des paquets de cigarettes « neutres » tous les emballages étant de la même couleur et de la même taille, la marque étant indiquée en petits caractères. Des messages sanitaires seront inscrits. La loi interdit

de fumer dans une voiture en présence d'un enfant (68 € d'amende). La cigarette électronique est interdite dans les lieux publics, les transports collectifs et les entreprises.

Mortalité chez les personnes âgées

En 2003 la canicule avait été fatale à 15.000 personnes âgées mais en 2015 c'est 18.000 personnes qui sont décédées du fait de l'épidémie de grippe (16.000) et de l'épisode caniculaire (2.000).

C'est dire le chemin qui reste à faire en matière de prévention et d'accompagnement à domicile et en établissement.

RECORD 2015-2016 : Température moyenne nationale : 7,9 degrés : **l'hiver le plus chaud de notre histoire** depuis les premiers relevés météo et l'invention du thermomètre au XVII^{ème} siècle. Dans les relevés parisiens pas de trace d'un hiver aussi doux depuis 1658. Une tendance depuis 30 ans mais le contexte du réchauffement climatique n'exclut pas des prochaines conditions climatiques très froides....



LOI D'ADAPTATION AU VIEILLISSEMENT

La loi ASV a été promulguée le 28 décembre 2015. Elle est entrée en application mais un certain nombre de décrets reste à venir.

Cette loi entre autres revalorise l'APA domicile et institue une aide au répit de 500 € par an pour les aidants.

Un groupe de travail a été constitué dès le départ de la discussion sur ce texte par l'UCR. Votre président de la Section Nationale des Retraités en fait partie. Nous avons à poursuivre nos revendications majeures dans ce domaine. En effet la loi ne met pas en place les financements suffisants (700 M€ de la seule CASA contre 7 Md € par an nécessaires compte tenu du coût des mesures annoncées).

De plus le volet hébergement en EHPAD n'est absolument pas traité or il y a urgence en la matière.

Mobilisation générale contre le projet de loi El Khomeri.

Les principales dispositions :

Indemnités de licenciement plafonnées selon un barème – devenu indicatif en fonction de l'ancienneté du salarié. A titre d'exemple 15 mois pour un salarié employé depuis plus de 20 ans !

Encadrement du licenciement économique mais avec extension des critères à la baisse du chiffre d'affaires. (Aujourd'hui on ne peut licencier pour ce motif qu'en cas de cessation d'activité ou mutation économique).

Modulation du temps de travail à 10 h voire 12 h par jour et durée maximale hebdomadaire à 48 h si accord. Passage au forfait jour possible même dans les entreprises de moins de 50 salariés : régime dérogatoire aux 35 h, négocié directement avec le salarié, qui permet de rémunérer le salarié en fonction du nombre de jours travaillés par an et non d'horaires hebdomadaires.

Dès la 35^{ème} heure hebdomadaire, toute heure supplémentaire donne droit à majoration salariale (ou repos compensateur) de 25 % pour les 8 premières heures supplémentaires et plus de 50 % pour les suivantes mais ce bonus pourrait être limité à 10 % si accord interne !

Référendum d'entreprise : les accords doivent être approuvés par les représentants du personnel ayant recueilli au moins 50 % des suffrages exprimés (au lieu de 30 %) ou par la moitié des salariés. Ainsi en cas d'accord « minoritaire » l'usage du référendum permet de court-circuiter les organisations syndicales.... !!

Médecine du travail : Deux régimes : l'un pour les salariés des postes de sécurité ou à risques : accès au médecin du travail avec fiche d'aptitude, pour les autres..... crainte que le droit à l'accès au médecin du travail disparaisse pour ne pas dire remise en cause de la médecine du travail. La visite médicale serait remplacée par une visite de prévention réalisée par un infirmier et l'aptitude médicale qui était une protection du salarié est par conséquent supprimée. Elle permettait au médecin de faire des propositions de reclassement.

Compte personnel d'activité : regrouper en 2017 les droits acquis au cours d'une carrière : formation, pénibilité, chômage, épargne-temps...

Pour la fonction publique l'article 22 du projet de loi autorise le gouvernement à légiférer par ordonnance pour la mise en œuvre du CPA ce qui remet en cause les garanties collectives du statut

général et des statuts particuliers sur ce point et justifie l'opposition de notre organisation syndicale.

Force Ouvrière s'oppose fermement à ce projet dont il exige le retrait pur et simple.



En effet la relation du salarié avec son employeur est par nature inégalitaire mais le code du travail – si complexe soit-il – a tout de même pour objectif de réduire au plus la marge d'insécurité du salarié.

La loi, les accords de branche, les conventions collectives, la représentation syndicale du personnel sont un contre poids à des initiatives ou comportements qui pourraient se révéler arbitraires. C'est au niveau de l'entreprise que la pression sur le salarié peut s'exercer. Or c'est bien de la primauté donnée désormais à l'accord direct avec les salariés en entreprises qu'il s'agit et non plus à la négociation collective.

C'est la philosophie du texte qui est d'abord dénoncée par notre organisation syndicale dans la mesure où il inverse la hiérarchie des normes, menace les accords de branche d'abord puis les conventions collectives qui protègent le salarié. La « décentralisation de la négociation » est aussi une remise en cause à terme de l'organisation syndicale et de son indépendance. Elle serait aussi la fin programmée dans le Fonction Publique des statuts nationaux.



RETROSPECTIVE

En décembre 2015.....

Du 30 Novembre au 11 Décembre 2015 la COP 21 : l'accord.... 162 contributions étatiques des Etats représentant 90 % des émissions de CO2.

Objectifs : limiter le réchauffement climatique à 2° d'ici la fin du siècle.

Les enjeux :

Quelques chiffres clés :

2/3 des gaz à effet de serre sont du CO2

19 cm c'est le niveau global d'élévation des mers en un siècle dans le monde.
Pour ces 20 dernières années il atteint 6 cm.

Population de la planète : 7 Md d'habitants en 2011

dont Chine : 1,37 Md et Inde : 1,22 Md

A l'horizon 2050 l'Afrique, de plus en plus jeune, représenterait le quart de la population mondiale.

D'ici 2100 la progression de la population mondiale serait de 1.5 Md en hypothèse basse ou 4 Md en hypothèse haute.

3.5 Md d'habitants de la planète n'ont pas accès à des sanitaires.

100 tonnes de déchets générées chaque seconde

En France :

* 21 % des déchets sont incinérés

* 25 % des déchets sont enfouis

* 54 % des déchets sont recyclés.

1 tonne de papier recyclé = 19 arbres et 100 m3 d'eau économisés

1 tonne de plastique recyclé = 830 litres de pétrole économisés

Les ordures ménagères (40 %) sont les plus difficiles à traiter (Source Véolia)

2/3 des habitants de la Terre manquent d'eau.

Le niveau des mers augmente à une vitesse de 3,3 mm par an : plusieurs côtes sont menacées à moyen terme.

Le dérèglement climatique pèse sur la croissance et freine, entre autres, l'éradication de la pauvreté (1 Md sur 7 Md d'habitants) à cause de l'impact des dégradations environnementales. Conséquence : risque d'afflux de réfugiés en provenance des zones plus sinistrées – hors conflits politiques.

Et maintenant....

Obtenir les signatures des engagements des Etats.

100 Md € à dégager par an pour les énergies renouvelables.

Mettre en place les modalités de contrôle de la bonne application d'un accord au départ peu contraignant.

Pour entrer en application l'accord de Paris doit être ratifié par 55 pays représentant 5,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (Chine et USA en représentant à eux seuls la moitié !)

DOSSIERS :

Une affaire d'Etat et d'Etats :

les sociétés offshore, maillon essentiel de l'évasion fiscale.

Sociétés offshore veut dire « au large des côtes » « extraterritorial ». Ce sont des sociétés enregistrées à l'étranger mais au contraire des filiales internationales ces sociétés n'exercent aucune activité économique dans le pays où elles sont domiciliées.

La création d'une société offshore ou la détention d'un compte à l'étranger n'est pas en soi répréhensible, du moins juridiquement, du moment que les profits sont déclarés.

Le but de la création d'une société offshore est « l'optimisation fiscale ».

L'optimisation fiscale consiste à augmenter la rentabilité en déclarant les bénéfices dans des pays où il n'y a pas ou peu d'impôts. La fraude fiscale étant elle la dissimulation de ces avoirs et de ces bénéfices.

Ces « paradis fiscaux » sont les Bahamas, les Iles Vierges britanniques, le Panama, l'Etat du Delaware aux USA, les Iles Caïman, Hong Kong,

La création des sociétés offshore permet d'échapper aux règlementations contraignantes du pays d'origine.

Elle offre aussi la garantie de discrétion quant au détenteur du compte et aux transactions commerciales grâce à l'usage fréquent de « prête nom ».

C'est en cela que la création de telles sociétés est en définitive illégale car, l'opacité bancaire étant la règle dans les pays où sont implantées les sociétés offshore, il est très difficile, voire quasi impossible, grâce « aux montages en parapluie » sur différentes strates, de connaître les véritables propriétaires des structures.

Ce système complètement dévoyé permet la fraude fiscale et le blanchiment d'argent issu d'activités criminelles.

C'est un effet pervers de la mondialisation même si le phénomène n'est pas nouveau.

Les scandales, lorsqu'ils éclatent suscitent, dans ce domaine comme dans d'autres, émotion et indignation mais la tempête médiatique se calme vite pour passer à d'autres sujets pourtant il faudra bien, même si c'est un pari difficile, que les gouvernements de la planète fixent des règles et surtout des interdits. La sécurité est à ce prix.

L'Europe doit être non seulement exemplaire mais incitatrice en la matière. Elle doit prendre des initiatives et c'est son rôle et son devoir historique.

QUELLES PREUVES FOURNIR A L'ASSURANCE EN CAS DE VOL DE BIJOUX ?

Vous devez prouver la détention de chaque pièce dérobée par tout moyen. Idéalement mieux vaut présenter les justificatifs attestant de la valeur du bien (facture, expertise, document notarié si le bien provient d'un legs). A défaut, une pièce permettant d'en faire une estimation (or ou plaqué, pierres, diamant ou zirconium, poids...) tel que certificat de garantie, bon de réparation.... Si vous ne disposez d'aucun document, les photos de vous sur lesquelles on distingue nettement les bijoux sont acceptées par les assureurs, mais elles ne permettent pas de juger de leur valeur. Il faudra vous en remettre à l'appréciation de l'expert. Les éléments déclarés aux forces de l'ordre lors de l'inventaire des biens volés doivent être concordants avec ceux transmis à l'assureur, mais le procès-verbal de plainte n'est pas une preuve. Si vous n'avez pas les justificatifs, il n'y aura aucune indemnisation.

EN BREF Ce qui change au 1^{er} Avril

Quelques exemples :

- Prix du gaz en baisse de 3,5 %.
- Faible augmentation des allocations familiales et autres prestations sociales : AAH, RSA ... (0,1 %)
- SNCF : échange des billets : payant

RSA recentralisé ... preuve des difficultés de nombreux départements en matière de financement de la dépense sociale.

Les prestations sociales seront désormais revalorisées au 1^{er} Avril en tenant compte de l'inflation. (l'Etat gagne 500 M€)

NOTAIRES : diminution majeure des honoraires de 9,5 % mais la réduction ne touche ni les taxes ni les droits fiscaux.
Sur une vente le notaire ne peut percevoir plus de 10 % de la valeur du bien immobilier avec un minimum de 90 €.
Au-delà de 150.000 € du montant de la vente le notaire peut accorder jusqu'à 10 % de remise. Mais la remise s'applique à la part dépassant 150.000 €.

BON A SAVOIR :

Mooc ou la fac à la maison.

Connaissez-vous les Mooc ? Ces *Massive Open Online Course* (*enseignement en ligne gratuit pour tous*), cours gratuits sur Internet, dispensés par des professionnels ou des professeurs d'universités prestigieuses, rencontrent un incroyable succès.

Le principe est simple : la formation est en ligne, accessible gratuitement et sans discrimination via le [Web](#). N'importe qui peut s'inscrire et télécharger les cours filmés qui généralement s'étalent sur quelques semaines et requièrent une certaine assiduité.

La démarche lancée en 2011 par deux professeurs de l'université de Stanford - qui ont mis leur cours en ligne - a eu un succès retentissant. Très rapidement d'autres universités et grandes écoles anglo-saxonnes ont repris le concept. Avec un temps de retard, la France a suivi le mouvement. De nombreux établissements d'enseignement supérieurs, de Sciences Po à Normale Sup' en pas-

sant par les universités, proposent maintenant leurs Mooc.

Suivre un Mooc de façon sérieuse mobilise quelques heures hebdomadaires. Rien n'est obligatoire mais entre chaque session de cours, on demande souvent de remplir un QCM, de résoudre un problème ou d'effectuer une recherche.

On l'aura compris, l'attestation finale qui récompense les heures passées derrière son écran, - mais qui n'a pas valeur de diplôme - n'est pas pour les touristes. Beaucoup s'inscrivent, mais seuls les plus motivés vont jusqu'au bout...

Des langues à l'histoire, en passant par l'astronomie ou la cuisine, les possibilités d'apprentissage sont infinies ! Si l'expérience vous tente, vous trouverez les sites répertoriés et accessibles sur la plate-forme du ministère de l'Éducation nationale FUN : [France Université Numérique](#)



Quelle est l'origine de l'expression « que dalle » ?

Lorsqu'on n'a plus rien en poche, on dit que l'on a « que dalle ». Cette expression fait référence à une ancienne pièce d'argent du Saint-Empire romain germanique, le « thaler » dit aussi « daalder », en flamand, qui a donné « dalle » par déformation linguistique. Apparu au XV^{ème} siècle, le thaler était la monnaie la plus utilisée pour les échanges internationaux - à l'image du dollar aujourd'hui - en raison de la puissance de l'empire (qui intégrait l'est de la France). Malgré quatre cents ans d'utilisation, elle a perdu toute valeur faciale vers la fin du XIX^{ème} siècle, avec l'essor des autres monnaies nationales et la naissance du mark allemand. Elle était néanmoins très connue à l'époque, si bien que l'on disait que l'on avait « que dalle en poche », soit une monnaie sans valeur, puis simplement « que dalle » par extension.



Pourquoi mange-t-on des crêpes à la Chandeleur ?

La tradition veut que l'on fasse sauter les crêpes à la Chandeleur, le 2 Février. Cette pratique remonte au V^{ème} siècle. A cette époque, le pape Gélase avait choisi de récompenser les pèlerins venus à Rome pour célébrer la présentation de Jésus au Temple (à laquelle est associée cette fête), en leur offrant des crêpes. Ces dernières symbolisaient la lumière, leur forme ronde et dorée évoquant le soleil et l'abondance. La tradition veut que l'on fasse sauter les crêpes à la Chandeleur, le 2 Février. Cette pratique remonte au V^{ème} siècle.



A cette époque, le pape Gélase avait choisi de récompenser les pèlerins venus à Rome pour célébrer la présentation de Jésus au Temple (à laquelle est associée cette fête), en leur offrant des crêpes. Ces dernières symbolisaient la lumière, leur forme ronde et dorée évoquant le soleil et l'abondance.

En effet, elles étaient préparées à l'origine avec la farine de l'année précédente, en grande quantité, car la période des moissons était proche.

La pratique consistant à faire sauter les crêpes en tenant la poêle de la main droite et une pièce d'or (traditionnellement un louis en France), dans la main gauche, est née à la même époque.

Elle est signe de prospérité pour l'année, en référence à un rite païen romain, les Lupercalia, organisé en l'honneur du dieu Lupercus (aussi appelé Faunus) fondé sur la fertilité et l'abondance.

FÉV

29

Pourquoi tous les 4 ans ?

Ce qu'il faut savoir sur le 29 Février

Une année bissextile est une année de 366 jours au lieu de 365 jours.

➤ **la pendule à l'heure** : l'année astronomique réelle (la ronde de la Terre autour du Soleil) ne tombe pas sur un nombre entier de jours. Elle dure 365,2422 jours. C'est donc pour compenser le reste (les **0,2422**) que le **calendrier ajoute un jour tous les 4 ans. Ces 24 heures permettent de remonter la grande horloge universelle.**

➤ **A cause des Romains** : Jules César ! En 47 avant notre ère, fut créée l'année bissextile, avec le calendrier julien, qui insérait une journée tous les 4 ans en se calant sur le cycle solaire et non plus lunaire. Mais le système actuel a été défini en 1582, sous le pape Grégoire XIII (calendrier grégorien).

➤ **Née un 29 Février** : Michèle MORGAN

DES CHIFFRES

Déficit commercial de la France : 5,2 Md en Février 2016 soit + 1,3 Md.

En cause les importations dans les secteurs de l'industrie spatiale, de l'automobile, du pétrole et de l'habillement.

Chômage : 10,3 % (3,6 M chômeurs).

Hausse annuelle de 2,6 % pour 2015. Léger recul pour le début 2016

25 % des jeunes sont au chômage.

Les seniors ne sont pas épargnés = 11 % en 1 an près de 70 % en 4 ans.

Croissance : 0,5 % du PIB au 1^{er} trimestre 2016 au lieu de 0,4 % prévu.

Fiscalité : nouvelle taxe sur les transactions financières devrait rapporter 10 à 15 Md €.

La France figure au 2^{ème} rang des pays les plus imposés.

Sécurité routière : mortalité en hausse de 3,5 % en 2015 et + 2,4 % en 2014.

+ 14,2 % pour le seul mois de Mars

+ 10 % chez les piétons, l'usage du téléphone portable étant pointé.

Travail dissimulé : = 13 % en 2015

75 % des actifs se disent inquiets du montant de leur retraite

77 % pensent qu'ils devront exercer une activité salariée pour avoir un niveau de vie suffisant (étude Cabinet Deloitte).

Point d'indice revalorisé = 1,2 % en 2016. Revalorisation entre 2006 et 2010 – la dernière en date – de 4,5 % à 9 %.

Valeur annuelle du point d'indice : 55,56 €.

La perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires est estimée à 8 %.

Budget de l'Etat : déficit de 636 Md : 100 Md conjoncturel et le reste en manque à gagner (niches fiscales mais on pourrait tout aussi bien intégrer l'import de l'évasion fiscale....).

Taux de pauvreté : 1,08 millions de retraités sous le seuil de pauvreté. 7 % des moins de 70 ans ont une activité salariée pour compléter leur retraite.

Minimum vieillesse : 800 €/mois pour une personne seule et 1 242 €/mois pour un ménage.

Allocation adulte handicapée : 807,65 €/mois 1^{er} septembre 2015

Allocation de solidarité aux personnes âgées CASPA = 805 €/mois pour une personne seule et 1 242 €/mois pour un ménage.

suite DES CHIFFRES.....

Pension militaire d'invalidité :

Valeur du point d'indice = 14 € au 1^{er} septembre 2015.

SMIC brut : 1 634,23 €/mois pour 169 h au 1^{er} janvier 2016 et 1 466,62 € sur la base de 35 h.

Indice des prix : + 0,2 % sur 12 mois.

Loyers : indice de référence : 125,28 soit une baisse de 0,01 % au 4^{ème} trimestre 2015.

Montant de pension garanti : pour une carrière complète en fonction publique : 1 158,05 €

Minimum de traitement fonction publique à temps complet : 1 430,76 €

Minimum de pension de réversion : 800 €

Nouvelles taxes au 1^{er} Janvier :

Augmentation taxe carbone et réduction de l'avantage fiscal du gazole sur l'essence : + 2 cts sur le sans plomb : 95 cts et 3,5 cts pour le diesel. Fioul domestique + 24 € pour 1.000 litres.



Le billet d'humour du matin

mais ce n'est pas une blague et pourtant si seulement !

FO
Préfectures



Syndicat FO PREFECTURES
8 rue de penthièvre PARIS 8ème

Téléphone : 0140076291

Télécopie : 0140071022

Messagerie :

fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Twitter : @fopref

Facebook : FO PREFECTURES

Le patron d'une société d'assurances britannique a pris sa retraite en faisant un cadeau à ses salariés : beau chèque de **9 millions d'euros à se partager**. L'entreprise employant plus de 8.000 personnes à travers le monde dont 170 en France, cela représente une prime d'un peu plus de 1.100 euros chacun. Ceux travaillant dans l'entreprise depuis moins d'un an ou à temps partiel recevront quant à eux un peu plus de 600 euros. Un geste généreux que l'homme d'affaires a justifié en déclarant qu'il correspondait à « **la reconnaissance de tout le travail et l'esprit d'équipe qui sont à la base du succès de la compagnie** », aujourd'hui cotée en bourse alors qu'il ne s'agissait que d'une start-up à sa création il y a une vingtaine d'années.